

Mères célibataires au Maghreb

Vers une émancipation économique et sociale

LEÏLA N'A PAS 20 ANS. POURTANT, ELLE NE CROIT PLUS EN L'AVENIR. ENCEINTE. LE VERDICT EST TOMBÉ COMME UN ARRÊT DE MORT. MORT FAMILIALE ET SOCIALE POUR ELLE ET SON ENFANT. DÉSHONORÉE, REJETÉE PAR SA FAMILLE, ELLE A ACCOUCHE SEULE ET A DÛ ARRACHER SON NOUVEAU-NÉ À L'INFIRMIÈRE QUI TENTAIT DE LA CONVAINCRE D'ABANDONNER CET "ENFANT DU PÉCHÉ". SANS LE SECOURS DE L'ASSOCIATION QUI L'A RECUEILLIE, ELLE SERAIT À LA RUE AVEC LUI, COMME TANT D'AUTRES...



La loi et la coutume

« J'écris pour les femmes épuisées, piétinées, envenimées par cette société » : c'est par ce cri courageux que Taslima Nasreen, jeune femme bengali militante, médecin et journaliste, justifiait son engagement pour dénoncer avec force l'oppression dont les femmes étaient victimes dans un contexte religieux qu'elle condamnait avec vigueur en 1991. Ses écrits lui valurent des prix littéraires, assurément, mais aussi une "Fatwa". Écrire, disait Marguerite Duras, c'est « hurler sans bruit » ! Vingt ans plus tard, les choses ont-elles changé ? Alors qu'en France se déroule un débat parfois confus sur l'égalité des droits, un événement majeur attire notre attention : le 26 janvier de cette année 2014, en Tunisie, l'Assemblée nationale constituante a adopté une nouvelle constitution dans laquelle a été introduite pour la première fois dans le monde arabo-musulman la parité hommes-femmes jusque dans les sphères politiques. Si, bien sûr, ce n'est pas par la loi que l'on change les coutumes, cette prise de conscience institutionnelle marque une étape importante dans ce combat pour l'égalité, au moins dans le processus de normalisation juridique. Qu'en sera-t-il pour les mères célibataires ? Leur extrême vulnérabilité conduit encore à une double peine : pour la mère, une forme d'exclusion sociale à vie et pour l'enfant né de cette maternité "hors mariage", l'abandon. Longtemps invisible, cette souffrance a aujourd'hui l'opportunité, par son ampleur, de pousser le législateur des pays concernés à repenser le droit et sa vision de la filiation ; à la lecture des textes législatifs récents des pays du Maghreb et des échanges avec nos partenaires, nous mesurons la difficulté du changement ressenti comme nécessaire sans porter atteinte au système admis par une grande partie de la société civile et à "la morale" coutumière. Néanmoins la voie semble ouverte à moins d'injustice : sachons, par nos actions et notre plaidoyer, accompagner ce courant.

© Piotr Marcinski | Dreamstime.com

Paul Bénos, président

L'enfant de la honte

Criminelle. En Tunisie, en Algérie et au Maroc, c'est ainsi que se perçoit toute femme qui a conçu un enfant en-dehors du mariage.



L'équipe franco-maghrébine de mise en œuvre du programme.

© Santé Sud

LE PROJET

De l'enfant à la mère...

Le programme intitulé « *Pour une meilleure insertion sociale et professionnelle des mères célibataires au Maghreb* » est né de l'engagement de longue date de Santé Sud sur la thématique de l'enfance abandonnée. Devant l'absence de prise en charge concertée des jeunes femmes qui laissent leur enfant en pouponnière et de leur extrême vulnérabilité, l'ONG s'est mobilisée pour défendre les droits des mères célibataires en rassemblant ses partenaires historiques et de nouveaux acteurs engagés auprès des "filles-mères" en Tunisie (Réseau Amen Enfance Tunisie), en Algérie (SOS Femmes en détresse) et au Maroc (INSAF). Au programme : sensibilisation de tous les acteurs du circuit (de la police à l'hôpital, en passant par l'administration, la justice, les centres d'accueil et les femmes elles-mêmes, souvent les moins informées de leurs droits!); formation des professionnels qui les reçoivent et participent à leur insertion; mais surtout, un énorme travail pour favoriser la mise en réseau des acteurs et soutenir un plaidoyer commun pour l'émancipation, l'insertion et la reconnaissance des mères célibataires. Il est actuellement financé par l'Union européenne et l'Agence française de développement.



© DR

Criminelle dès son arrivée à la maternité, quand le personnel médical signale à la police et aux services sociaux qu'une femme donne naissance à un enfant sans être mariée, en toute illégalité. Criminelle pour avoir enfreint le code social et religieux par ses 'mœurs dissolues', criminelle aussi d'abandonner son enfant, un abandon vers lequel toute la société la pousse pourtant. Alors elle endosse l'étiquette et disparaît, sa culpabilité lui interdisant toute velléité de revendication. Quant à l'enfant, ses droits ne seront pas plus respectés que ceux de sa mère.

ISSUES DE MILIEUX MODESTES

En général, les jeunes filles qui accouchent et aboutissent dans l'une des associations partenaires du projet sont d'origine modeste et sont peu éduquées... Selon Omar El Kindi, président de l'association marocaine INSAF, qui prend en charge, accompagne et forme les mères célibataires, près de la moitié des pensionnaires sont en fait des "petites bonnes", soit des jeunes filles qui sont "louées" ou prêtées par leur famille pour effectuer les tâches domestiques de familles plus aisées, parfois dans des conditions qui s'apparentent à l'esclavage (y compris sexuel). « *Les recensements officiels font état d'un millier de filles. Dans notre collectif, nous*

en avons recensé entre 60 et 80 000. Mais vous comprenez bien qu'il est très difficile de recenser quelque chose qui se passe derrière les murs, à l'intérieur des maisons, dans la clandestinité, dans la duplicité sociale. »

« *En Algérie, la situation des femmes a régressé et les répercussions socio-économiques se font de plus en plus sentir* », constate Meriem Belaala, présidente de l'association algérienne SOS Femmes en détresse qui héberge des mères célibataires mais aussi d'autres victimes de viol, d'inceste, de répudiation... « *Pourtant, les femmes commencent à briser le grand tabou : la sexualité* » lance-t-elle.

Et partout au Maghreb, le mur du silence se fissure et des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour défendre ces femmes et leurs enfants. Ça et là, des associations leur offrent une aide, souvent l'hébergement de première urgence après qu'elles aient quitté leur noyau familial.

RESSOURCES INSUFFISANTES ET ÉPARSES

« *Si en Tunisie quelques institutions publiques prennent en charge les mères célibataires au niveau national, on remarque une absence totale de ces institutions à l'échelle régionale et locale. C'est le tissu associatif et les ONG qui sont spécialisés dans*



©DR

le domaine de l'enfance qui interviennent pour la femme, la mère célibataire et les enfants nés hors mariage » explique Youssef Issaoui, président du Réseau Amen Enfance Tunisie, également président de la pouponnière associative Beyti et délégué à la protection de l'enfance à Gafsa.

Le programme de Santé Sud, qui s'est donné comme objectifs de promouvoir l'accès des mères célibataires à leurs droits fondamentaux et de développer leur émancipation sociale et économique, a commencé par un état des lieux mené par des équipes d'anthropologues, de sociologues et de psychologues des deux rives de la Méditerranée. La démarche a permis de mieux cerner la situation de ces jeunes femmes et de dresser le portrait des ressources à leur disposition dans leur pays respectif. Une matière précieuse pour réclamer aux décideurs des moyens supplémentaires et un changement de politique, mais aussi pour mettre en place des actions de sensibilisation de tous les acteurs concernés.

DE LA STIGMATISATION À LA VIOLENCE

En effet, malgré des initiatives isolées pour les soutenir, celles qui choisissent de garder l'enfant sont

encore l'exception, car la pression sociale et l'absence d'alternative font que la plupart d'entre elles « *renoncent à leur maternité et recourent au suicide, à l'avortement, à l'infanticide, à l'abandon ou au don...* » révèle Emilie Barraud, l'anthropologue associée au projet. « *Coupables, dénaturées, menteuses et prostituées* », voilà le jugement que l'on porte sur elles.

« *Plusieurs manifestations de violence à leur égard sont rapportées par les associations et par les mères célibataires elles-mêmes : l'agressivité physique et verbale de la part de la famille, le rejet, l'obligation d'abandonner son bébé pour enrayer le tort causé à l'honneur familial.* » En milieu hospitalier, ces manifestations vont du refus d'accueil et de soin au non-respect du secret médical, en passant par des maltraitements lors de l'accouchement, des procédures discriminatoires spécifiques et des pressions continues en faveur de l'abandon.

DROITS DEVANT !

Le chemin vers une véritable mécanique concertée d'accueil, de prise en charge, de formation professionnelle et de réinsertion demeure semé d'embûches et les besoins des mères célibataires sont nombreux : hébergement, prise en charge médicale

« **On leur réserve donc des marques d'hostilité, de mépris et d'agressivité.** »

et psychologique, accompagnement à l'accouchement, aide au logement, aide matérielle, juridique – inscription de l'enfant à l'état civil, reconnaissance de paternité... – médiation familiale et avec le partenaire, aide à la formation professionnelle, insertion économique... L'enjeu pour l'avenir consiste à coordonner tous les intervenants afin que la jeune fille soit suivie dès son identification jusqu'à sa réinsertion via un parcours clairement identifié d'une structure à l'autre.

Tout un travail de sensibilisation et de plaidoyer reste aussi à faire pour faire progresser la législation dans ces trois pays vers le respect des droits humains fondamentaux des mères célibataires et de leurs enfants. Or, ce n'est que par l'union des forces des acteurs publics, associatifs et privés qu'on réussira à faire bouger les mentalités et les textes vers le respect des droits humains et à fortiori, des droits des mères célibataires et de leurs enfants au Maghreb. Un chantier de longue haleine, certes, mais tout à fait réalisable si chacun est disposé à y œuvrer.

Julie Bégin

Responsable de la communication

Pour une seule nuit

Tunis 2011, une odeur de jasmin monte sur la ville et embrase les esprits. Une rencontre entre deux jeunes gens en pleine effervescence révolutionnaire. Une seule nuit où la vie de Kamila* bascule à jamais. Un enfant, le leur, pour lequel elle se battra jusqu'à ce qu'il ait enfin un nom, sésame légal pour échapper à l'étiquette de « bâtard ».

« Sami est policier. Nous étions amis, au début, il me protégeait, avait peur pour moi. Ce jour-là, il m'a proposé d'aller à la maison avec lui. Je l'ai suivi. C'était la seule et unique fois.

Lors d'une visite médicale, le médecin m'a dit : « *premièrement, tu as un cancer à l'estomac, mais on peut le soigner ; deuxièmement, tu es enceinte de quatre mois.* » Je me suis mise à pleurer. J'ai voulu avorter, mais le médecin m'a dit que je risquais de mourir. J'ai pensé à me suicider, sans vraiment le vouloir. Je m'étais trompée. Personne n'est exempt des erreurs.

Ma mère l'a su au dernier mois de grossesse. La seule chose qu'elle m'a dite c'est : « *ne pense surtout pas à l'abandonner. Ils vont te le demander à l'hôpital, mais ne le fais pas !* »

Quand je suis allée à l'hôpital pour accoucher, ils ont fait appel à une assistante sociale, puisque je suis un "cas social". Elle m'a posé plusieurs questions, puis elle m'a conseillé de m'adresser à une association qui prendra mon fils en charge.

Je ne veux pas que mon enfant soit montré du doigt. Je n'ai pas besoin qu'il le prenne en charge, ni qu'il m'aide. Juste qu'il porte son nom. »

En sortant de l'hôpital, je n'avais pas où aller. Ma sœur m'a hébergée chez elle quelques jours. Mon garçon va bientôt avoir un mois. Ma mère m'a dit de garder mon enfant chez ma sœur, le temps qu'elle déménage, et elle est prête à nous prendre en charge. Ma mère est divorcée. Nous sommes sept à la maison. Elle fait le ménage pour nous faire vivre. Notre père refuse de nous aider, même s'il en a les moyens. Bien sûr, lui n'est pas au courant.



Ma mère habite en face de chez mon oncle, alors je ne peux pas me montrer. J'ai un cousin qui travaille au Tribunal. Quand on m'a dit que je devais passer devant le juge de la famille après l'accouchement, je me suis mise à pleurer, de peur que mon cousin apprenne ce qui m'arrivait.

Je veux que Sami prenne ses responsabilités. Je n'ai pas fait ce bébé toute seule. Mais il m'a envoyé son père pour me dire qu'il allait présenter au juge un document qui stipule qu'il ne peut pas avoir d'enfant. Plus tard, il a dit que son fils était prêt à reconnaître son enfant si je ne portais pas plainte.

Mais j'ai porté plainte. Pas pour l'argent, pour mon enfant. Je veux pouvoir lui répondre quand plus tard il me posera la question. J'ai demandé un test ADN, pour le forcer à le reconnaître.

L'avocat m'a dit : étant policier, le père peut tout essayer. J'ai peur qu'il falsifie les résultats des tests. Quand on aura ces résultats, je suis prête à abandonner mes droits pour mon enfant, car il a le droit de bien vivre. Et pour ça il doit porter le nom de son père.

Je me sens très fatiguée. Quand mon enfant aura un nom, j'irai mieux. Plus tard, ma mère a peur que le père me prenne mon fils. Mais là encore, je me battrais pour mon enfant. »

Ce témoignage a été recueilli en 2013 par l'anthropologue Emilie Baraud et le sociologue Faouzi Bouaziz, dans le cadre de ce projet.

* Les noms des personnes et des lieux ont été changés pour conserver l'anonymat...

La sensibilisation sur tous les fronts

« Une mère célibataire c'est... Un cas social. Une pute à 98% et une victime à 2%. Un fardeau pour sa famille et pour la société. Une situation pathologique à prendre en charge. Une femme mystérieuse. L'origine d'un drame que son enfant subira toute sa vie... » C'est en ces termes que certains d'entre ceux qui sont censés accueillir puis accompagner les mères célibataires – à l'hôpital, à l'administration, à la police... – les décrivent.

Maître-mot de ce programme, la sensibilisation se fait à tous les niveaux. Pendant que certains œuvrent à la fabrication d'un guide à l'usage des "accueillants" visant à informer sur les droits de la mère célibataire et les ressources à sa disposition, d'autres s'affairent à sensibiliser décideurs et citoyens, alors que des experts associatifs mènent des formations sur la restauration du lien familial ou "l'empowerment" (autonomisation) de ces jeunes femmes souvent déconstruites... Adélaïde Squiban-Poujade, psychologue, et son alter ego tunisien Faouzi Mosbah, expert en sciences sociales, donnent quant à eux des séances de sensibilisation à l'endroit d'une cinquantaine d'intervenants de première ligne : sage-femme, infirmières, psychologues, directrices et assistantes maternelles des pouponnières, assistants sociaux, délégués à la protection de l'enfance, policiers de la coordination judiciaire... qui sont souvent le premier contact de la jeune fille à partir du moment où elle accouche. L'objectif ? Leur faire prendre conscience de leurs représentations (conscientes ou inconscientes) et les amener à adopter une approche bienveillante pour un accompagnement mieux adapté aux besoins spécifiques de la mère célibataire et à son état de vulnérabilité et d'exclusion.

RÉFLÉCHIR ENSEMBLE, DANS LE RESPECT DE L'AUTRE

Encouragés par la motivation des participants – « leur présence même aux ateliers est un signe évident qu'ils ont conscience d'être en difficulté avec cette population qu'ils reçoivent quotidiennement » – Adélaïde et Faouzi ont su éviter le piège de se poser en « donneurs de leçons » en leur proposant de réfléchir ensemble à l'accueil des mères-célibataires et en les amenant eux-mêmes à se questionner sur leurs pratiques et leurs représentations. Le binôme a proposé une approche interactive et ludique, mêlant jeux de rôles, supports vidéos, débats et échanges divers, et aussi quelques apports théoriques sur la psychologie de la femme enceinte, les techniques d'écoute active, d'entretiens, etc.

Avec le soutien des chefs de projet tunisiennes Hayfa Ben Miloud et Rihab Gamaoun (qui ont l'avantage d'être bilingues), et toujours dans ce souci du respect de l'autre, le binôme de formateurs a tenu à laisser émerger la parole des participants dans la langue de leur choix, « pour adapter le plus possible notre intervention à la culture et aussi pour

ne pas qu'ils se censurent à cause d'un problème de langue... »

DES PRATIQUES BIEN ANCRÉES

Très demandeurs d'outils techniques et de travail en partenariat, mais aussi d'informations juridiques, les participants se sont montrés volontaires et enthousiastes. Pour eux, le simple fait d'être ainsi réunis en groupes pluridisciplinaires constituait une véritable découverte de ressources insoupçonnées ! « Dans les jeux de rôles, au début, chacun essayait d'adopter une posture d'accueil ancrée dans le respect des choix de la femme, sans jugement... Vraiment ils avaient compris l'importance de l'écoute active et cherchaient à l'appliquer... Mais après quelques minutes, ils étaient 'pris aux tripes' et ne pouvaient s'empêcher de vouloir organiser le mariage de la jeune fille ou encore de la pousser à garder l'enfant... »

En effet, l'un des points sur lesquels les formateurs ont insisté, c'est d'amener les intervenants à ne pas « travailler sur la base de leurs convictions morales et religieuses, avec 'les moyens du bord' » et à adopter une attitude de respect encadrée par des procédures claires et harmonisées de prise en charge avec les autres intervenants (hospitaliers, sociaux, juridiques...)

Très touchée par "cette double condamnation" qui pèse sur ces femmes vulnérables, Adélaïde demeure optimiste et tend à penser que cette prise de conscience finira par être suivie d'effets durables. « Nous avons atteint l'objectif de sensibilisation, mais le travail commence maintenant : le volet plaidoyer prévu par Santé Sud et ses partenaires est capital. Les choses ne changeront pas en claquant des doigts, mais par un long travail de sensibilisation, dans le respect de la culture des uns et des autres... »

Julie Bégin

Responsable de la communication



Les jeux de rôle : un outil pédagogique interactif pour améliorer l'accueil des mères célibataires.



Quand se lève le brouillard

Si un épais brouillard recouvrait Casablanca en cette matinée du 12 décembre 2013, les visages étaient éclairés d'une fébrilité communicative à l'idée de se retrouver réunis pour la première fois lors d'un séminaire de deux jours. 160 personnes – dont une majorité représentant des associations marocaines, algériennes et tunisiennes – ont discuté législation, recensement, représentations, tabous, prise en charge, relations public-privé...

« Le séminaire a permis une immersion extraordinaire dans les réalités des trois pays notamment à travers les états des lieux [...] et une vision des différences et des similarités qui pourront servir de levier pour partager les bonnes pratiques et pour faire évoluer les textes législatifs et les mentalités via des actions de sensibilisation. Les débats enflammés ont bien montré la détermination des participants pour changer la réalité, discriminante pour certaines personnes, par une nouvelle réalité qui respecte les droits de tous et de toutes » s'est réjouie Sonia Khelif, coordinatrice des actions transversales pour Santé Sud. Car l'un des constats communs dans les trois pays demeure l'éveil des consciences à un phénomène autrefois marqué par le déni d'existence vers un débat rendu public et l'émergence de revendications communes et affirmées. Enfin, le brouillard se lève.

BOULEVERSER LE « CODE » ÉTABLI

Parmi les orateurs remarquables, Nouzha Guessous, Professeure honoraire à l'Université Hassan II, chercheuse et consultante en droits humains et en bioéthique. Elle avait été nommée par le roi Mohamed VI comme membre de la Commission royale consultative de la « Moudawana », 'le code', chargée en 2001 de refonder le Code du statut personnel (CSP) qui datait de 1958 et qui a abouti à la proclamation du Code de la famille (CF). Elle raconte : « Dans ma présentation au séminaire, j'ai essayé d'apporter une lecture transversale des deux codes et je l'ai fait de mon point de vue de femme engagée, avec une approche basée sur le genre ». S'il y a encore beaucoup à faire pour l'évolution du statut de la femme, le CF consacrera l'égalité entre les époux, dans une res-



Le séminaire des 12 et 13 décembre 2013 à Casablanca a permis un premier état des lieux sur la mère célibataire au Maghreb.

ponsabilité partagée de la famille, contrairement à l'ancien texte qui minorait la femme sous le principe de « l'obéissance en contrepartie de l'entretien ». Une avancée à laquelle Nouzha n'est pas étrangère. C'est ainsi qu'elle s'intéresse au cas des mères célibataires : « Comme toute militante humaniste et féministe, je me suis sentie interpellée par la discrimination juridique et sociétale dont souffraient ces femmes ! La problématique s'est imposée lorsque nous avons abordé le droit de filiation, alors qu'on discutait les devoirs du père vis-à-vis des enfants ». Or toute relation hors mariage étant interdite par l'islam – donc considérée comme inexistante ! Socialement parlant, les mères célibataires sont vues comme responsables de leur situation. Et la loi marocaine, encore actuellement, distingue la filiation légitime attribuée au père – avec tous les devoirs de prise en charge matérielle et les droits de successions pour l'enfant né d'un mariage légal, à l'inverse de la filiation illégitime. « L'enfant conçu hors mariage n'est donc légitime que pour la mère, le père n'ayant aucun devoir envers lui, car pour lui la seule filiation légitime vient du mariage. Cependant il y a des possibilités pour le père biologique de reconnaître l'enfant né hors mariage mais cela reste à son entière discrétion. » La femme marocaine ne peut toujours pas réclamer le test ADN. Et s'il y a eu une si forte opposition à la systématisation de l'utilisation du test ADN, c'est par peur de briser les ménages mariés et d'encourager les relations sexuelles hors mariage. « Tout le droit musulman est conçu pour protéger la femme légitime et ses enfants, mais d'une posture patriarcale. »

A côté de cette difficulté inhérente aux lois sur la filiation, « le code pénal en vigueur pénalise toute

relation hors mariage qu'il s'agisse de prostitution, de viol ou de relation consentante. Les mères célibataires peuvent être mises en prison pour relation hors mariage, et ensuite pour abandon d'enfant », sans compter que l'avortement est interdit, plaide Nouzha.

UNE MÈRE... NI PLUS, NI MOINS.

Pour la militante des droits humains, ce qui ressort du séminaire, c'est qu'en dépit d'avancées légales dans certains pays (en Tunisie et en Algérie, par exemple, le test ADN peut être exigé par la mère et la paternité assignée sur cette base), la stigmatisation des mères célibataires reste la règle. « Il ne suffit pas de changer la loi, il faut aussi changer la culture en profondeur. »

C'est pourquoi Nouzha réclame haut et fort que toutes les mères, qu'elles soient célibataires ou non, puissent bénéficier des mêmes droits, d'un accès égal aux soins médicaux, au suivi de grossesse et à la protection pour elles et leurs enfants... Il est question « de promouvoir, respecter et protéger la liberté individuelle tout en responsabilisant chacun ». Aujourd'hui, « nous avons sorti la tête du sable puisque nous reconnaissons et discutons des femmes célibataires et des enfants nés hors mariage. Mais il faut désormais changer notre regard, et cesser d'utiliser l'hyper-victimisation dans nos plaidoyers, et parler de mères – j'enlève célibataires – car ce n'est qu'à ce prix qu'elles retrouveront la dignité et le respect des autres. »

Propos recueillis par Julie Bégin
Responsable de la communication



Fatma Benchaïb

la force de l'engagement



© Santé Sud

Comme tant d'autres, l'association Mère et Espoir de Sétif agit sur tous les fronts pour porter secours aux femmes. Parmi elles, les mères célibataires, qu'on assimile aux autres 'femmes en situation de détresse', histoire de ne pas nommer l'innommable.

Qu'elles soient seules, divorcées, veuves ou mariées, elles sont nombreuses à chercher de l'aide. « Nous faisons appel aux industriels et bienfaiteurs de Sétif au cas par cas, selon les besoins de différentes mamans », nous explique Fatma Benchaïb, présidente et co-fondatrice de l'association qui, avec d'autres femmes avocates, médecins, dentistes, psychologues, a décidé en 1998 de lancer des actions pour aider ces femmes isolées en difficulté.

Ses yeux pétillent, son sourire est généreux. Fatma nous explique combien est délicate la situation des mères célibataires à Sétif. Elles viennent souvent de loin, fuyant leur foyer d'origine, refoulées par leur famille ou cachant leur grossesse.

« Si elles ont un peu de 'chance', elles sont placées dans les structures pour personnes âgées, alors que leur enfant est confié à une association spécialisée. »

Quand elles sortent de la maternité, elles doivent se débrouiller seules. Il arrive même que des bienfaiteurs payent leur loyer et les fassent travailler chez eux, à l'usine. Quand elles ne viennent pas frapper à la porte de l'association, elles vivent souvent dehors, dans les zones précaires ou dans les bidonvilles. Faute d'aide, elles finissent par recourir à la prostitution et payent des familles d'accueil pour garder leurs enfants.

Le souci à Sétif est l'absence totale de structures pouvant les prendre en charge. Résultat : quand elles restent, et si elles ont un peu de 'chance', les femmes sont

placées dans des structures pour personnes âgées, alors que leur enfant est confié à une association spécialisée. La mère est ainsi séparée de son enfant, le temps de trouver une solution. « J'ai eu le cas d'une fille de bonne famille qui habitait à 600 km de Sétif, qui s'est retrouvée enceinte, rejetée par les parents qui ne voulaient plus la voir. Elle est venue à Sétif et, faute d'aide, est tombée dans la prostitution », témoigne Fatma.

SEXE, MENSONGE ET PRÉVENTION

Les témoignages qui nous parviennent sur des relations sexuelles entre adultes consentants en-dehors du mariage sont nombreux. « Le problème des mères célibataires qui viennent nous voir parce qu'elles sont refoulées par leur famille est surtout un problème de mentalité », affirme Fatma. L'association assure des consultations de planning familial avec l'appui des maires et des délégués dans les villages, mais se heurte souvent au refus des familles d'y participer. « Ils n'acceptent pas que nous parlions à leurs filles et fils au sujet des moyens de contraception. C'est un tabou ! Donc ils préfèrent les laisser faire en cachette que de le dire et traiter le problème, avec de la prévention », regrette-t-elle. « Les femmes algériennes ne parlent pas de leur sexualité. Il faut qu'elles puissent découvrir leur corps. Nous, les femmes, n'avons pas droit aux moyens de contraception si nous ne sommes pas mariées, ce qui n'est pas normal. »

L'Association Mère et Espoir tente de répondre aux besoins des femmes isolées et en difficultés de 32 communes, les zones les plus démunies de la wilaya de Sétif. Elle compte sur le travail de 18 membres actifs professionnels, l'appui de délégués de l'Union nationale de la femme algérienne dans 16 dairas (subdivisions des wilayas en Algérie). Mère et Espoir fournit des services de planification sanitaire, d'aide matérielle et scolaire, de prévention, de médiation familiale, d'aide à la formation et à l'insertion professionnelle, de régularisation administrative et juridique des différentes situations, comme celle des femmes mariées par la "Fatiha" (mariage religieux, souvent n'étant précédé d'aucune démarche civile, ce qui fait que la femme n'est pas mariée devant la loi), des filles sans-papiers (non-scolarisées ni inscrites à la mairie). La liste est longue !

Luciana Uchôa-Lefebvre

Fatma faisait partie d'une délégation d'associations tunisiennes et algériennes qui a visité des lieux d'accueil pour mères célibataires au Maroc dans l'optique d'échanger les pratiques.



© Santé Sud

30 ans à Agir sans remplacer...



Le 10 octobre 1984, dans un local d'une certaine rue du Sud à Marseille, quelques idéalistes, oeuvrant dans l'urgence humanitaire, réfléchissent au sous-développement des pays du Sud. Ils décident alors de soutenir les professionnels de santé de ces pays par la formation et le compagnonnage, sans les remplacer dans leur rôle. Santé Sud est née. Lancées ce 23 janvier lors d'un point rencontre où les directeurs de nos représentations nationales du Mali, de la Tunisie et

de Madagascar ont été mis à l'honneur, les réjouissances entourant les 30 ans de Santé Sud culmineront lors des Assises annuelles, pour un week end plus festif que laborieux à Aix-en-Provence les 21 et 22 juin. Toutes les autres dates vous seront communiquées au long de l'année. Si vous désirez organiser un événement (spectacle-bénéfice, manifestation...) n'hésitez pas à contacter le service de la communication pour obtenir conseils et appui.

FRANCE

Congrès de la médecine générale Santé Sud à l'honneur



Remise des diplômes du second Diplôme universitaire à Parakou.

Le 8^e Congrès de la médecine générale France, organisé par le Collège de la médecine générale, qui se déroule à Paris du 3 au 5 avril 2014, réserve aux programmes de médecine générale communautaire (MGC) de Santé Sud une place de choix, avec trois interventions : les activités et le rôle des médecins installés par Santé Sud en zone rurale au Mali, le succès du diplôme universitaire sur la MGC enseigné à la Faculté de médecine de l'Université de Parakou au Bénin ; et l'avenir de l'e-learning pour les médecins isolés en milieu rural à Madagascar ou ailleurs. Deux posters sur les activités de Santé Sud Madagascar ont aussi été sélectionnés !

MADAGASCAR



© Santé Sud

Naissance heureuse d'un projet

C'est en partenariat avec cinq autres ONG françaises (Médecins du monde, Handicap international, Action contre la faim, le GRET et le Mouvement français pour le planning familial) que Santé Sud se lance dans un nouveau programme portant sur l'amélioration de la santé maternelle, infantile et reproductive dans les régions d'Itasy et de Bongolava. Particulièrement touchées par la dégradation des indicateurs sanitaires (notamment en terme de mortalité maternelle) ces dernières années, les deux régions cumulent 1,4 millions d'habitants et souffrent de l'aggravation de la pauvreté. La présence de 29 médecins implantés par Santé Sud dans ces deux régions enclavées constitue un atout certain pour mettre en œuvre ce projet de 33 mois, qui bénéficie du soutien de l'AFD.

MALI

Nouveau PARENT à Tombouctou



© Santé Sud

Santé Sud Mali s'associe à PARENT (Projet d'appui à la relance du bien-être de la femme, de l'enfant et du nouveau-né dans le cadre de la reconstruction de Tombouctou), un nouveau programme de trois ans visant à relancer le système de santé dans cette région fortement touchée par la guerre, et particulièrement sur le volet planning familial / santé maternelle et reproductive. L'action, financée à 100% par l'Agence française de développement (AFD), est menée en partenariat avec Handicap international, l'association Santé Mali Rhône-Alpes (SMARA), Marie Stopes International (MSI) et l'association malienne Santé Développement (SADEVE).

BENIN

Nouveau Réseau épilepsie Bénin (REB)



© Santé Sud

Déjà implantés au cœur des programmes de médicalisation des zones rurales de Santé Sud au Mali et à Madagascar, les réseaux épilepsie visent à former les médecins généralistes en zone rurale à la prise en charge de cette maladie chronique extrêmement stigmatisante. Dispensée en janvier par les Dr Guy Farnier et Pierre Genton à six médecins généralistes communautaires (MGC) installés au Bénin et motivés pour le diagnostic et la prise en charge de l'épilepsie, une formation a mené à la création du REB, avec une aide de Sanofi accès au médicament.

MALI

25 années récompensées

Le Conseil national de l'ordre des médecins maliens vient d'attribuer à Santé Sud un diplôme d'honneur « en reconnaissance de tous les efforts fournis et les honneurs faits à la profession ». Cette récompense vient couronner 25 années d'efforts pour implanter des médecins généralistes communautaires dans les zones rurales, donnant accès à quelque 2 millions d'habitants à des soins médicalisés dont ils étaient autrefois privés.



© Santé Sud

Faites comme moi :

ENGAGEZ-VOUS POUR SANTE SUD !

Dons en ligne : www.santesud.org
04 91 95 63 45



Ariane Ascaride,
comédienne

© AP-HM